

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « OLINNESSA SA », représentée par Madame PIRET Vanessa, dont les bureaux se trouvent Avenue Auguste Mattagne 7 bte 7 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Saint-Roch, 3 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°252R.

Le projet consiste en la démolition d'une maison et la construction d'un immeuble de 5 logements, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un logement de deux chambres, et 4 logements de 3 chambres ;
- Un gabarit R+3+toit à 2 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 11m40 ;
- Un volume à toiture multipente ; une lucarne en façade avant d'un niveau de 13m30 sur une longueur de 6m20 ;
- Un parement en brique de ton gris-rouge ; une toiture en zinc prépatiné de ton gris foncé ; des soubassements en pierre bleue ; les menuiseries extérieures en aluminium de ton gris anthracite (RAL 9016) avec des bandeaux en panneau structurés en aluminium de ton gris foncé (RAL 9016) ; des seuils et appuis en pierre bleue ; des garde-corps en métal de ton anthracite (RAL 9016) ; une lucarne en façade avant avec un encadrement en zinc prépatiné ton gris foncé et des bandeaux en panneau structuré aluminium de ton gris foncé (RAL 9016) ;
- Une emprise au sol d'environ 136m² ;
- 5 emplacements de parkings (dont 1 PMR) situés sur le parking de la parcelle voisine de gauche ; un local vélo.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/07/2026 au 27/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 26 juin 2026